



3971 CHERMIGNON

FORMULAIRE DE LOCATION

Casiers à ski – Chetzeron P4

CASIERS À SKI • ATTRIBUTION PERSONNELLE • CLÉS CONTRE CAUTION

Informations personnelles

Nom / prénom / raison sociale _____

Adresse _____

NPA / Localité _____

Téléphone _____

E-mail _____

Location d'un casier à ski

Choix	Durée	Tarif TTC	Période souhaitée
	Annuel	CHF 650.00	Dès le _____ (valable 12 mois)
	Saison d'hiver *	CHF 440.00	Du 1er décembre au 30 avril
	1 mois	CHF 250.00	Dès le _____ (valable 30 jours)
	1 semaine	CHF 80.00	Dès le _____ (valable 7 jours)

* Saison d'hiver : du 1er décembre au 30 avril

Caution : CHF 100.–. Le montant de la caution est débité par carte lors de la remise des clés. Il est remboursé par crédit sur la même carte lors de la restitution des clés, sous réserve de l'état du casier et des clés.

À retenir



En hiver, accès selon des horaires élargis adaptés à l'exploitation du site et aux horaires des remontées mécaniques.



En dehors des horaires d'accès, la zone des casiers est fermée.



En dehors de la saison hivernale, accès uniquement sur rendez-vous.



Casiers réservés au rangement d'équipements de ski et de sport.



Substances inflammables, explosives ou dangereuses interdites.



3971 CHERMIGNON

Acceptation et signature

Par ma signature, je soussigné confirme l'exactitude des informations fournies et reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement d'utilisation annexé au présent formulaire, lequel fait partie intégrante de la présente demande de location de casier.

Lieu et date : _____

Signature :

Envoi du dossier, paiement et contacts

Le formulaire dûment complété et signé, accompagné de la preuve de paiement, doit être transmis à :

White Partridge Sàrl

E-mail : **info@whitepartridge.ch**

Renseignements : +41 78 344 98 92

Service de piquet : +41 79 879 49 60

Paiement : au moyen du bulletin de versement figurant ci-après ou, directement auprès de White Partridge Sàrl, par carte uniquement.



3971 CHERMIGNON

Récapissé

Compte / Payable à
CH74 8080 8001 6349 6025 3
Bourgeoisie de Chermignon
Route Cantonale 43
3971 Chermignon

Payable par (nom/adresse)

┌

└

┌

└

Monnaie	Montant
CHF	┌
	└

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	┌
	└

Compte / Payable à
CH74 8080 8001 6349 6025 3
Bourgeoisie de Chermignon
Route Cantonale 43
3971 Chermignon

Informations supplémentaires
Location Casier à ski

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie	Montant
CHF	┌
	└



3971 CHERMIGNON

RÈGLEMENT D'UTILISATION

Casiers à ski – Chetzeron P4

Propriétaire : Bourgeoisie de Chermignon
Gestionnaire : White Partridge Sàrl

⚠ Principales règles



Accès hivernal selon des horaires élargis adaptés à l'exploitation et aux remontées mécaniques.



Zone fermée en dehors des horaires d'accès.



Usage réservé aux équipements de ski et de sport.



Produits inflammables, explosifs ou dangereux interdits.

Article 1. Généralités

Art. 1.1 Objet

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation des casiers à ski mis à disposition à Chetzeron P4.

Art. 1.2 Application

Il s'applique à tout abonné ou utilisateur occasionnel d'un casier.

Article 2. Attribution et accès

Art. 2.1 Attribution

Chaque abonné reçoit un casier identifié par un numéro. L'attribution est personnelle et non transférable.

Art. 2.2 Accès

Durant la saison hivernale, les casiers sont accessibles selon des horaires élargis adaptés à l'exploitation du site et aux horaires des remontées mécaniques. En dehors de ces horaires, l'accès à la zone des casiers est fermé. En dehors de la saison hivernale, l'accès est possible uniquement sur rendez-vous.

Art. 2.3 – Accès par le parking et vidéosurveillance

L'accès aux casiers à ski s'effectue par le parking de Chetzeron. L'utilisateur est informé que les zones de circulation empruntées pour accéder aux casiers peuvent faire l'objet d'une vidéosurveillance à des fins de sécurité des personnes et des biens ainsi que de prévention et de constatation des incidents.

Lorsque le dispositif de vidéosurveillance est en fonction, les zones surveillées sont signalées conformément aux dispositions applicables. Le traitement des images et des données collectées est effectué conformément à la législation applicable en matière de protection des données.



3971 CHERMIGNON

Art. 2.4 Clés et caution

Deux clés sont remises à chaque abonné lors de l'attribution du casier. Une caution de **CHF 100.–** est perçue lors de la remise des clés, **par carte uniquement**. Le montant est **débité de la carte**, puis **remboursé par recrédit sur la même carte** lors de la restitution des clés, sous réserve de l'état du casier et des clés.

En cas de perte des clés ou de détérioration du casier, les frais correspondants peuvent être déduits de la caution et, si nécessaire, facturés en sus.

Article 3. Utilisation

Art. 3.1 Usage autorisé

Les casiers sont destinés exclusivement au rangement d'équipements de ski et de sport.

Art. 3.2 Usage interdit

Il est strictement interdit d'y stocker des substances inflammables, explosives ou dangereuses, des denrées périssables ou malodorantes, des animaux ou tout objet étranger à la pratique sportive.

Art. 3.3 Respect du matériel

L'usager doit utiliser le casier avec soin et le restituer dans l'état initial. Tout dégât peut être facturé à l'abonné.

Article 4. Responsabilité

Art. 4.1 Contenu du casier

Le contenu reste sous la responsabilité exclusive de l'usager. La Bourgeoisie et le gestionnaire déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage.

Art. 4.2 Inspections

En cas de nécessité liée notamment à la sécurité, à la maintenance ou à une urgence, le gestionnaire se réserve le droit d'ouvrir un casier, même sans l'accord préalable de l'abonné.

Article 5. Fin d'utilisation

Art. 5.1 Restitution

À l'échéance de l'abonnement, le casier doit être vidé et les clés restituées. La caution est alors remboursée sur la même carte lors de la remise des clés, sous réserve de l'état du casier et des clés.

Art. 5.2 Objets abandonnés

Tout objet laissé après la fin de l'abonnement peut être retiré par le gestionnaire et traité comme objet abandonné conformément aux règles applicables.

Article 6. Infractions et sanctions

Tout non-respect du présent règlement peut entraîner des frais administratifs, la facturation de dommages ou le retrait du droit d'utilisation du casier.



3971 CHERMIGNON

Article 7. Modifications

La Bourgeoisie se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute mise à jour est communiquée aux abonnés et/ou affichée dans la zone des casiers.

Article 8. Contacts

Responsable : **+41 78 344 98 92**

E-mail : info@whitepartridge.ch

Service de piquet : **+41 79 879 49 60**

Article 9. Droit applicable

Tout litige est soumis au droit suisse et à la juridiction ordinaire du District de Sierre.